

26 septembre 2013

N° 32 – 2013

SCOR reçoit deux « Global Awards » à New York pour son activité de réassurance Vie

SCOR a reçu hier soir deux prestigieux prix, décernés à New York par le magazine *Reactions* dans le cadre des Global Awards : le Groupe a été élu « Best Reinsurance Company for US Life » et « Best Reinsurance Company for International (Non-US) Life ».

Ces deux prix récompensent des réussites majeures de SCOR au cours de l'année écoulée et le développement important de SCOR Global Life, qui s'est notamment renforcé aux États-Unis grâce à ses récentes acquisitions. En juin dernier, SCOR a annoncé l'acquisition de Generali U.S., qui devrait être finalisée au second semestre 2013. Le rapprochement de SCOR Global Life Americas et de Generali U.S. permettra au Groupe de s'imposer comme le leader du marché américain de la réassurance Vie.

Cette année, SCOR a été également élu « Most Popular Foreign-Capital Insurance Company » lors du cinquième *China International Insurance Summit* qui s'est tenu en mai. En juin, Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, a été nommé « Reinsurance Company CEO of the Year » lors des *Reactions London Market Awards*. Le même mois, l'ANDESE, Association Nationale des Docteurs ès Sciences Économiques et en Sciences de Gestion, et l'hebdomadaire *Investir-Journal* des finances, lui ont attribué le titre de « Financier de l'année ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Je tiens à remercier tous les professionnels de l'assurance et de la réassurance qui ont pris part aux votes pour ces distinctions. Je suis heureux et fier que le Groupe ait reçu ces prix prestigieux. Faisant suite aux différentes récompenses qui nous ont été décernées cette année, ils témoignent de l'engagement de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, de la pertinence de notre stratégie et de notre attachement à servir nos clients* ».

*
* *

26 septembre 2013

N° 32 – 2013

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».